

282

E. 196-52

— 5 —

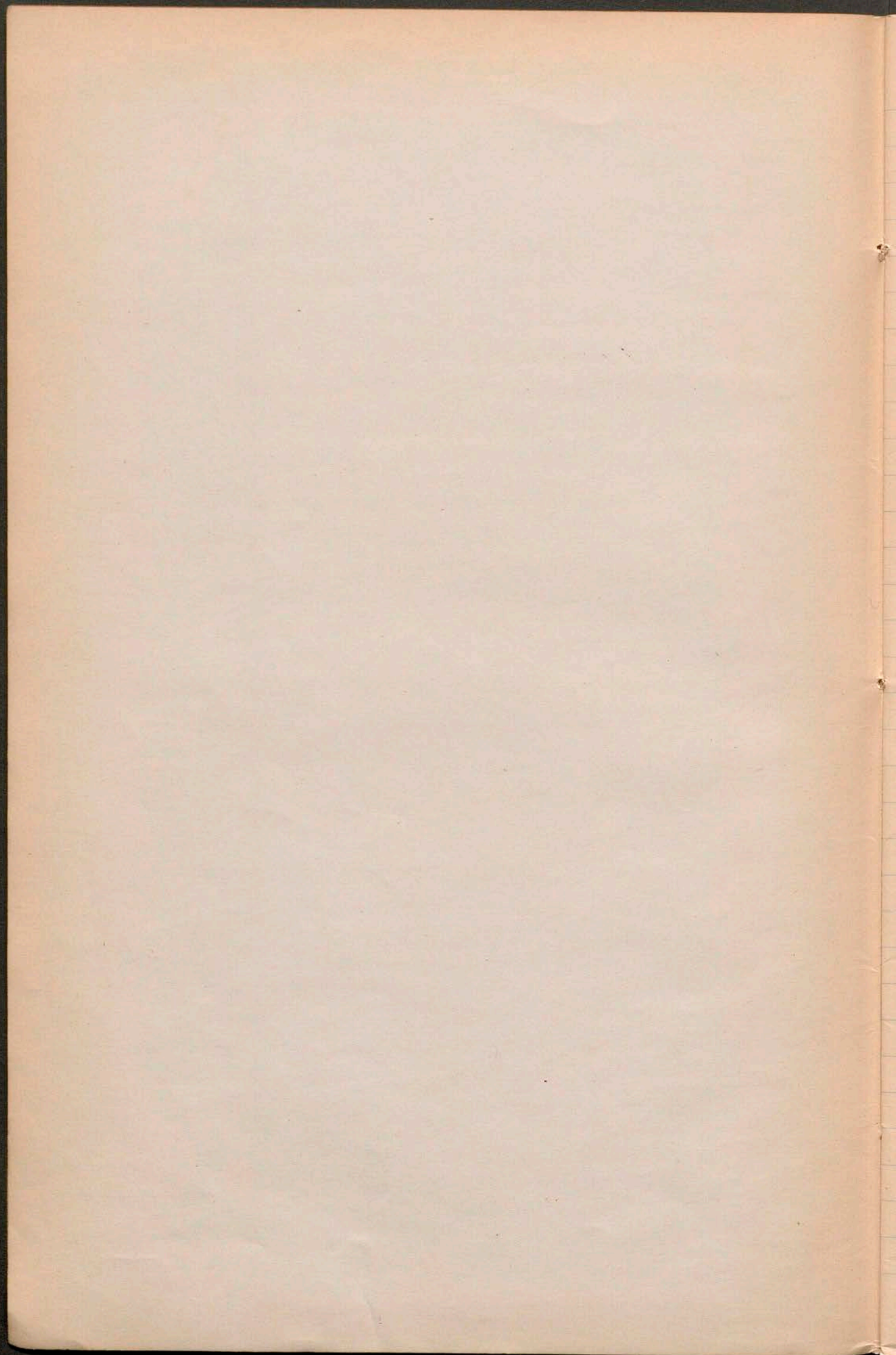
(+) COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. LATERRADE, ayant pour but l'institution d'une caisse centrale agricole des avances à faire aux agriculteurs. (N<sup>os</sup> 118 et 136, année 1899.)

Nommée le 9 juin 1899.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU: EUGÈNE MIR.  
2<sup>e</sup> — GOMOT.  
3<sup>e</sup> — CHARLES FOREST. *Prillieux*  
4<sup>e</sup> — SAVARY (Finistère). — *Secrétaire*  
5<sup>e</sup> — LÉON TALOU. *Thomas*  
6<sup>e</sup> — LATERRADE. — *Président*  
7<sup>e</sup> — BOURGANEL.  
8<sup>e</sup> — LOURTIES.  
9<sup>e</sup> — COMTE DE BLOIS.

(+) Cette Com<sup>on</sup> est également saisie de la prop<sup>tion</sup> de loi adoptée par la Chambre des Députés relative à la Constitution des Sociétés ou Caisses d'Assurances mutuelles agricoles



A

Seance Du 12 Juin 1899

Présents: M. M. Laterrade, M. M.  
Laurier, Bouygues, de Blois  
Savary, de Blois

M. Laterrade est nommé Président  
Savary ————— Secrétaire  
M. M. a été nommé dans son  
bureau en opposition avec un  
candidat qui se déclare favorable  
au projet Laterrade, M. M. estime  
que nous sommes des instituteurs  
de crédit suffisants pour faire  
aux besoins prévus dans le projet  
la loi

M. Forest fait connaître par lettre  
qu'il est opposé à la proposition  
felle qu'elle est formulée

M. Savary a été nommé dans  
son bureau après avoir déclaré  
qu'il était opposé à la forme  
et au fond de la proposition

M. Balou n'a fait aucune déclaration  
il se réserve de suivre l'examen  
de la proposition

M. Bouygues combat l'intervention  
directe de l'Etat et n'est pas  
partisan du projet

M. Laurier se déclare sur  
le sujet qu'il a toujours défendus  
basés sur l'esprit nécessaire de  
neutralité dans toutes les questions

2  
de credit

De Blois - nommé dans son  
bureau après s'être excusé de s'être  
absenté pendant s'absence voir  
des déclarations faites par M. Savary  
à Lorient

M. Laterrade - En raison de  
l'heure avancée se réserve  
de répondre à la prochaine réunion  
aux objections présentées

Le Président

Le Secrétaire

Laterrade

Savary

Séance du 19 Juin 1899.

La Commission n'étant pas en nombre n'a pu  
déliberer. Les membres présents ont demandé que la  
prochaine réunion ait lieu aussitôt après la  
constitution du futur ministère

Le président

Laterrade

Séance du 27 juin 1899

M. Fomote, nommé par le Bureau d'initiative  
sur collègues de ce bureau ont été hostiles au projet de loi  
notamment à l'art. 4 qui porterait atteinte à la loi du 21  
mars 1899.

M. Laterrade répond aux objections faites et  
explique les motifs de son projet de loi

Séance du 27 Juin (suite)

Sous-Président M. Laterrade Président  
Secrétaire M. M. Goumet, Forest  
Balou, Bourgaud

M. Laterrade - continue à faire un exposé  
de son projet sur le crédit agricole surtout sur  
la population agricole de son département

Les lois relatives au crédit agricole, basées  
sur la mutualité ne sont pas applicables  
dans tous les régions

Le projet présenté se rapporte surtout  
aux prêts de petites sommes, le crédit foncier  
saisissant des prêts trop importants, de là des  
expropriations trop nombreuses, surtout dans  
le département du Gers

Le projet fixe la durée maximum  
à 20 ans

Le Président  
Laterrade

Le Secrétaire  
Goumet

Séance du 29 Juin 1899

La Commission pense qu'il conviendrait de  
amener tout au moins l'avis du Ministre de  
l'Agriculture. Elle charge en conséquence son  
président de se concerter avec lui afin de savoir  
quel jour il pourrait se rendre au sein de la  
Commission.

Le Président  
Laterrade

L. 30 mars 1900  
 Etant présents: M<sup>rs</sup> Latourade  
 Ducloux  
 Loubet  
 Gomot  
 Bouyand  
 Prillieux

M. Latourade rend compte de ses démarches  
 avec le ministre de l'Agriculture et M. Vassiloff.

M. Loubet fait connaître le développement  
 qui prend le régime de crédit agricole dans  
 plusieurs de nos départements.

Le président  
 J. Bouyand

Le secrétaire provincial  
 G. Gomot

Le 9 Avril 1900  
 Etant présents Latourade pr.  
 Charles Forest,  
 Bouyand  
 Loubet  
 Thomas

M. le Président donne communication de l'attestation  
 de la Commission de l'examen de la proposition de loi  
 adoptée par la Chambre des députés relative  
 à l'exécution d'assurances agricoles.

M. le Président communique également une lettre du  
 Ministre de Finances demandant modification  
 de la proposition de loi votée par la Chambre.

5

La Commission charge M. Loubes, l'un de ses  
membres, d'étudier la proposition soulevée par M. le  
Min. du Commerce et de lui en faire un rapport  
dans la prochaine séance

Le président                      Le Secrétaire,  
Laprade

Séance du 24 Mai 1900

La séance est ouverte à 2 h.  $\frac{1}{4}$  sous la  
présidence de M. Laterrade.

Étaient présents : MM. Laterrade, Goussier,  
Prillieux, Edouard, Eugène Bois.

La Commission décide de mettre en délibération  
la proposition de loi, adoptée par la Chambre  
des députés, relative à la constitution des  
sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles agricoles.

M. Eugène Bois dit que ce projet de loi a  
pour but de favoriser la création des caisses  
d'assurances mutuelles contre la mortalité  
du bétail, la grêle, les gelées, les dégâts par  
inondation etc, etc et qu'il espère que les caisses  
mutuelles ordinaires ayant pour but de garantir  
leurs membres contre les chances du chômage &  
de la maladie. Dans ces conditions, il ne  
voit pas que le projet puisse soulever d'objections  
et il se déclare favorable à son adoption. Il  
rappelle qu'il est conforme aux précédents  
legislatifs, notamment à une loi récente qui  
a un pour but de simplifier les formalités  
relatives à la création des sociétés de  
civilité agricole et de faciliter par ainsi

Le développement de ces trois sociétés nationales  
industrielles.

M. Eugène Noir est nommé rapporteur  
après l'échange de quelques observations de  
la part des membres de la commission.

En ce qui concerne l'examen  
de la proposition de loi de M. Latorade  
sur la création d'une caisse central agricole  
des armées à faire avec agriculteurs, M. le  
Président déclare qu'après les paroles prononcées  
par M. le ministre, lors de la discussion du  
budget, dans la séance du 6 avril, et  
puisque qu'il y a lieu d'ajourner l'examen  
de la proposition.

La séance est levée à 3 h.

Le Président  
Promay

Le Secrétaire d'adj.  
Eug. Noir

Le 3 février 1901

Présidence de M. Latorade

Le président appelle l'attention de la Commission  
sur la nécessité de présenter au Sénat le rapport  
qu'il s'est chargé de lui adresser sur le projet de loi  
adopté, par la Chambre des Députés, relative à la  
Constitution des sociétés ou caisses d'assurances  
mutuelles agricoles.

M. Noir, précédemment nommé rapporteur  
pour cette partie de la question qui intéresse la  
Commission, est prié de vouloir bien déposer son  
rapport aussitôt que possible.

Le Secrétaire  
Promay

La séance est levée à 2 h 1/4 Le Président  
Promay



la

long